



LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE DE BORDA - DAXDPF
METIERS DU BATIMENT - MORCENX
LYCÉE POLYVALENT GASTON CRAMPE - AIRE
SUR L'ADOURSUR SITE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation électrique en adéquation avec l'activité de l'agent : identifier les risques électriques dans un local, une armoire ou en champ libre, avoir un comportement adapté en fonction des risques électriques, réaliser la 22ème étape de consignation, baliser et surveiller une zone de travail, identifier, repérer et mettre en oeuvre les EPI et les EPC, rédiger les documents nécessaires, rendre compte auprès du chargé de consignation ou du chargé d'exploitation électrique.

PRÉ-REQUIS

Posséder des connaissances en électricité

DÉBUT DE LA FORMATION

01/01/2016

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Dates à déterminer

CONTENU DE LA FORMATION

Partie théorique : Tronc commun TC2 notions élémentaires d'électricité : effets physiopathologiques du courant électrique, exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit), les domaines de tension, règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique, l'habilitation électrique : principe, définitions et symboles, les personnes intervenantes : les rôles et missions de chacun, les limites, les zones d'environnement et les opérations liées, les documents écrits réglementaires, les ouvrages électriques, les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et inter verrouillages, incidence de la conception des équipements sur la sécurité du personnel, les équipements de protection individuelle et collective comment travailler en sécurité ? les travaux hors tension, les travaux au voisinage de pièces nues sous tension, évaluation des risques liés à une situation donnée, principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération électrique, mission du surveillant de sécurité électrique, connaissance des séquences de la mise en sécurité liées aux différentes opérations. Partie pratique : rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail) ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc...) dans des situations de travail, réaliser la 22ème étape de consignation et baliser la zone de travail, mettre en oeuvre les équipements de protection collective, les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages, identifier les mesures de prévention et les instructions de sécurité à observer, analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux essais (B2V Essai), avec consignation et déconsignation pour lui-même.

3 journées, soit 21 heures

CONDITIONS DE FORMATION

Ce module est mis en place en stage inter-entreprises (formation se déroulant dans nos locaux et regroupant plusieurs participants venant de différents organismes, sociétés, administrations...). Il nécessite l'inscription effective d'un minimum de participants. Possibilité d'organisation en stage intra-entreprise (formation se déroulant dans nos locaux ou dans les locaux de la société et mise en oeuvre de façon spécifique pour un groupe de salariés d'une seule entreprise)

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU BÉARN

Véronique COSTÉ DE
BAGNEAUX
Conseillère en Formation
Continue - Agence de Pau
veronique.costedebagneaux@greta-
cfa-aquitaine.fr
05 59 84 99 43
05 59 84 15 07